Procès-verbal de la réunion du comité directeur du 3 février 2021

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 mai 1999

****

Les membres du comité directeur de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3, rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis en visio-conférence le mercredi 3 février 2021, sur convocation du président.

Par visio

Marc TRUFFAUT	Président
Henri MIAU	Président délégué
Joël RENAULT	Secrétaire général
Jean-Claude WACH	Trésorier
Sandrine DESTOUCHES	Vice-présidente communication et partenariats
Evelyne DIAZ	Vice-présidente Sport adapté Jeune
Colette FERON-GRENOUILLEAU	Secrétaire générale adjointe
Catherine FAYOLLET	Médecin fédéral national
Marie José LALLART	
Richard MAGNETTE	
Claude GISSOT	
Yves OBIS	
Olivier GRIN	
Bruno HENNEBELLE	
Christine GHYS	Commission financière
Georges NACOULIVALA	

Excusé

Henry ROIG	Trésorier adjoint

Invitée (dans le train)

Marie-Paule FERNEZ

1. Approbation du PV du 16 janvier 2021

Le PV est adopté avec les modifications apportées sur les « challenges 2021 ».

2. Contrôle de la Cour des Comptes

Marc Truffaut remercie les élus concernés qui ont travaillé sur les réponses à apporter aux questions posées par la Cour sur le dossier FFSA.
Il convient de rajouter des éléments sur la RGPD mise en place par la FFSA. Richard Magnette s'en chargera.

3. Contentieux avec les entraineurs de ski

La nature du différend qui oppose les deux entraîneurs de ski Antonin Gouiran, Laurent Thévenard à la FFSA porte à la fois sur des jours de travail qui n'auraient pas été réglés par la FFSA, selon eux et sur le taux journalier appliqué pour les jours supplémentaires non prévus à leur contrat.

A ce jour, il est impossible à la FFSA de vérifier le travail exact, jour par jour, effectué par ces entraîneurs. Christian Richard, à l'époque CTN coordonnateur du ski, décédé depuis, n'a jamais mis en place un système précis de contrôle et de suivi journalier du travail des entraîneurs.

Par ailleurs, aucun avenant à leur contrat n'a été signé, qui mentionnerait que le taux journalier, pour des jours éventuels de travail supplémentaire non prévu au contrat, serait majoré.

Ce dossier étant extrêmement complexe, Marc Truffaut estime que c'est à l'avocate de la FFSA de défendre au mieux les intérêts de la FFSA dans ce différend.

Décisions

- **Le comité directeur mandate Christine Ghys pour établir le lien entre fédération et l'avocate de la FFSA.**

- **Le comité directeur, après avoir partagé les infos relatives à ce différend, se prononce sur la proposition de Claude Gissot, à savoir : se baser sur le contrat de travail des entraîneurs de ski, s'en tenir au règlement des jours que la FFSA leur doit, ne pas faire de différence entre le taux journalier applicable aux entraîneurs de ski et celui qui est appliqué aux entraîneurs des autres disciplines.**
  Cette décision est votée à l'unanimité moins deux abstentions.

4. Informations du président

- **Situation sanitaire**

  Marc Truffaut évoque le document reçu du ministère des Sports sur les « Déclinaisons des décisions sanitaires pour le sport à partir du 16 janvier 2021 (version du 15 janvier 2021) du ministère des Sports ».
  La lecture de l'ensemble des décisions, au regard des manifestations et des pratiques du Sport Adapté, doit être approfondie. Il demande à Henri Miau et Richard Magnette de lui donner leur avis sur ce texte, en particulier sur les décisions ministérielles qui pourraient s'appliquer tant aux « **rencontres** » qu'aux « **compétitions** ».

- **Championnats de France**

  Dès lors que le COL est amené à s'engager financièrement, il doit en référer à la fédération pour prendre toute décision d'annulation ou non de la compétition.

  Les championnats de France de ski alpin sont annulés.

- **Organisation du travail des salariés du siège**
  Marc souligne que le chômage partiel est prolongé pour les salariés. Il pourrait être adapté et relâché pour certains jusqu'à l'AG de mars, en fonction du travail à fournir.

5. Affiliations, service licence

Sont affiliés à la FFSA les clubs suivants :
42/12 PETANQUE ST CHAMOISE
25 rue du président Wilson 42400 SAINT CHAMOND

64/48 ASSOCIATION EVASPORT
1 impasse du Pebe 64121 SERRES CASTET

Sous réserve de compléter le dossier
76/39 MONTIVILLIERS TENNIS DE TABLE
756 avenue Clémenceau 76290 MONTIVILLIERS

Au service licences, Sandra Decrescenzo a repris son poste, après son stage professionnel.

Actuellement, nous dénombrons 19 938 licenciés.

6. AG ordinaire élective et semaine fédérale

Marc Truffaut rappelle que l'AG ordinaire élective et la semaine fédérale, prévues fin mars se dérouleront en présentiel, ou bien de manière hybride (présentiel et visio) ou encore totalement en visio, selon l'état de la situation sanitaire en France. Il est prévu un point de situation début mars, date limite pour décider des modalités finales précises.

Marc Truffaut se rendra, avec Pascale Tilagone et un élu désigné « référent Covid » (Jean-Claude Wach et/ou Catherine Fayollet) à l'hôtel prévu pour la tenue prévisionnelle de cette AG (IBIS Clichy Batignolles 17ème).

Il souligne à nouveau que les thématiques retenues au programme de la semaine fédérale, précédant l'AG, seront les suivantes :

- « Etude d'impact social de la FFSA »
- « Les formations fédérales par les commissions sportives nationales » (arbitrage, .)
- « Les demandes futures de la FFSA au ministère à l'occasion de l'attribution des délégations 2021/2024 »
- « Le Développement durable FFSA »
- Réponses aux questions des CDSA et ligues

Pendant les séquences réservées aux CTF, une présentation de la thématique leur sera effectuée sur « les violences sexuelles dans le sport ». Le comité directeur nomme comme élus référent sur ce thème Marie Jo Lallart, titulaire et Henry Roig, suppléant.

Un séminaire de la DTN les 8, 9 et 10 février est prévu pour préparer la semaine fédérale. Il est demandé aux élus concernés par les différents thèmes au programme de se connecter (Richard Magnette pour « l'impact social - modèles économiques », Marie José Lallart ou Henry Roig pour les « violences sexuelles », Olivier Grin pour les « Formations des CSN », Colette Féron, Evelyne Diaz, Claude Gissot et Henri Miau pour les « délégations ».

Pour l'AG élective, Joël Renault informe le comité directeur que la commission de suivi des opérations électorales a validé toutes les candidatures au comité directeur sauf une, refusée car la personne n'est pas licenciée.

Pour les **AG départementales et de ligues**, il est prévu une participation financière de la FFSA aux dépenses dues à l'utilisation du système informatique proposé par la société Sector pour les votes des différents comités directeurs des CDSA et ligues qui auront choisi ce système.

Joël Renault rappelle aux élus concernés qu'il attend dès que possible leurs rapports sur l'année 2020 et la mandature 2017 / 2021 qui seront insérés dans le rapport d'activités fédérales du secrétaire général.

Certificat médical pour les mineurs, le secrétaire général demande des explications sur la nouvelle circulaire à compter du 1er janvier 2021.

Décisions du comité directeur

Décisions	**Personnes chargées du suivi**
Différend sur la rémunération des entraîneurs de ski - Le comité directeur mandate Christine Ghys pour établir le lien entre fédération et l'avocate de la FFSA - Le comité directeur, après avoir partagé les infos relatives à ce différend, se prononce sur la proposition de Claude Gissot, à savoir : se baser sur le contrat de travail des entraîneurs de ski, s'en tenir au règlement des jours que la FFSA leur doit, ne pas faire de différence entre le taux journalier applicable aux entraîneurs de ski et celui qui est appliqué aux entraîneurs des autres disciplines.	Christine GHYS Marc TRUFFAUT

Joël RENAULT
Secrétaire Général

Marc TRUFFAUT
Président